

Le 16 septembre 2022.

Guy JOUSSAIN  
Commissaire enquêteur  
à  
Madame Olga RADWANSKI  
Présidente de l'Association  
"La Voix de la Route 704".  
[lavoixdelaroute704@gmail.com](mailto:lavoixdelaroute704@gmail.com)

Objet: V/demande de prolongation de l'enquête publique /RD 704  
Réf. V/Courrier intégré au registre lors de notre entretien du 15/09/2022,  
V/Courriel sur la messagerie dédiée.

En réponse à votre demande citée en référence, je vous précise les éléments suivants:

**1.Communication du "Diagnostic de sécurité & étude"** cités en page 11 du dossier:  
J'ai transmis cette demande à M. MATHOU (CD87) /@ de ce jour.  
Je ne manquerai pas de vous tenir informée du suivi de votre requête.

**2.Demande de prolongement de 15 jours de la durée d'enquête publique:**

Je porte à votre connaissance que l'art. R123-6 du Code de l'environnement est abrogé depuis le 25/04/2017. La seule mention de cette possibilité figure dans la partie législative dudit code, à l'art. L123-9.

En considération des éléments suivants:

-Comme je vous l'ai précisé lors de notre entretien, j'ai porté une attention particulière à ce que l'information du public soit la plus complète possible.

Ainsi, j'ai considéré que l'affichage proposé dans le périmètre rapproché de l'enquête était suffisant (14) et bien réparti de part & d'autre de la RD 704.

Au-delà de la publication réglementaire de l'avis dans les Annonces légales des 2 quotidiens (3 publications pour chacun), j'ai demandé à la mairie du Vigen l'insertion d'une information dans la rubrique communale du Populaire du Centre (29/08/2022). La mairie s'est également chargée d'afficher l'avis d'enquête sur son panneau extérieur, mais aussi sur 2 sites fréquentés par le public (Agence postale & Salle polyvalente) & sur le panneau électronique. Une insertion dans le magazine communal Vig'Infos n'était pas possible, une édition n'étant pas prévue avant l'enquête. Une information a également été insérée sur le site web et sur la page Facebook de la commune, en amont de l'enquête.

-Je veux voir dans la progression du nombre de personnes rencontrées lors de mes permanences, un gage de publicité adaptée aux attentes du public. Concernant la période choisie, je pense que l'ouverture de l'enquête le 29/08 & la publicité faite en amont courant août ont été plutôt appréciées par les propriétaires de résidences secondaires (ex du 1<sup>er</sup> entretien, dès l'ouverture de l'enquête).

-Enfin et surtout, s'agissant d'un dossier que vous connaissez parfaitement et dont les modifications entre 2015 & 2020 peuvent être considérées à la marge, je ne doute pas que votre contribution prochaine sera parfaitement aboutie.

*En conséquence, j'ai le regret de vous informer que je ne suis pas favorable à prolonger l'enquête publique en cours au-delà du vendredi 30/09/2022 (17h30) inclus.*

